



Municipalité de
Ham-Sud

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-02 ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Avis public est, par la présente donnée par le soussigné, Etienne Bélisle, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Ham-Sud :

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal a adopté le 7 mars 2022 le règlement numéro 2022-02 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

QU'une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau, selon les consignes sanitaires en vigueur.

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Ham-Sud, le 26 avril 2022.

Etienne Bélisle
Directeur général et
Secrétaire-trésorier